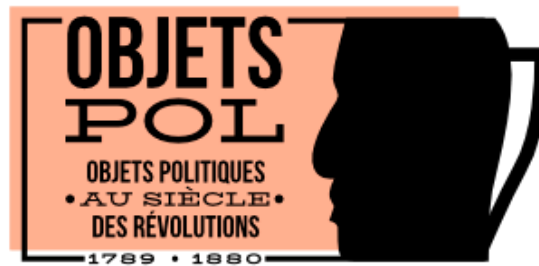


« L'urne, objet au cœur des apprentissages politiques du
XIXème siècle »



Remerciements

Un grand merci à Emmanuel Fureix, à Emmanuel Menetrey, Joëlle Alazard et Cécile Chalmin, mais aussi à Gabrielle Brochard, Guillaume Séré et aux collègues de l'APHG pour leurs relectures ainsi que leurs conseils pour la concrétisation de ces activités pédagogiques.

Activité proposée par Baptiste Hodan
TZR – Académie de Créteil
APHG – Créteil

Activités pédagogiques

*Il est à noter que la présente proposition pédagogique n'a pas vocation à incarner une séquence de cours complète et aboutie.
Étant centrées uniquement sur l'objet de l'urne, les activités proposées sont à contextualiser et nombre d'informations viennent à manquer*

Sommaire :

I. Place dans les programmes

A/ Mise en œuvre dans la programmation

B/ Proposition de mise en œuvre dans une séquence de cours

II. Ressources

A/ Liens vers les ressources du site ObjetsPol.

B/ Synthèse

III. Approche didactique

A/ Compétences travaillées

B/ Situation d'apprentissage

IV. Le contenu :

A/ Feuille d'activité 1 : Documents // Questions // Proposition de corrigé.

B/ Feuille d'activité 2 : Documents // Questions // Proposition de corrigé.

C/ Feuille d'activité 3 : Documents // Questions // Proposition de corrigé.

I. Place dans les programmes.

A/ Mise en œuvre dans la programmation

La première séquence du thème 3 du programme de 4ème invite à construire avec les élèves une réflexion autour des nouvelles pratiques politiques du XIXème siècle : « De 1815 à 1870, des Français votent ».

Le vote est ainsi au cœur de la séquence : quels en sont ses acteurs, ses espaces, ses pratiques et ses objets ? L'utilisation filée des ressources du site ObjetsPol, ici centrée sur les différentes urnes recensées et commentées, permet de rendre compte de la manière dont les Français votent de 1815 à 1848 et d'expliquer « l'apprentissage d'un « suffrage universel » à partir de 1848 ».

Si les révolutions politiques de la période apparaissent comme un axe permettant de structurer la réflexion, leur étude peut être centrée sur une histoire de l'objet politique. Cette démarche permet alors de faire émerger une histoire matérielle du vote expliquant ainsi la construction de la pratique du vote et ses limites.

B/ Proposition de mise en œuvre dans une séquence de cours

Voici quelques pistes pour inscrire ces activités dans une séquence de cours problématisée :

• Une réflexion sur le suffrage :

• Etymologie :

Un travail étymologique peut être mené afin de présenter les différentes acceptations historiques du terme « **suffrage** ».

De nombreuses définitions et de nombreux usages sont associées au terme suffrage. L'académie française en donne une notice détaillée : <http://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9S3311>.

• Les différents types de suffrage :

Dans tous les cas, ce travail de réflexion doit permettre d'aboutir à une explication des différents modes de suffrages. Ce travail s'organise à l'échelle d'une séquence et se décline en abordant :

- Activité 1 (Suffrage restreint/censitaire – suffrage indirect)
- Activité 2 (suffrage universel / direct)
- Activité 3 (Suffrage universel direct)

Suffrage restreint : Droit de vote attribué à certaines catégories d'électeurs

Suffrage censitaire : Droit de vote réservé aux citoyens qui paient une certaine somme d'impôt.

Suffrage universel : Droit de vote attribué à tous les citoyens.

Suffrage direct : suffrage qui ne passe pas par un intermédiaire.

[Exemple Actuel] L'élection des membres du Parlement européen, de l'Assemblée nationale française et du Président de la République se font au suffrage direct.

Suffrage Indirect : suffrage dans lequel on élit des représentants par l'intermédiaire d'électeurs eux-mêmes élus.

[Exemple Actuel] Les membres du Sénat sont élus au suffrage indirect.

• **Les femmes et le droit de vote : une exclusion défendue et une absence contestée.**

Le programme demandant d'aborder « la condition féminine dans une société en mutation » il est possible d'aborder ce sujet pour la période de la Seconde République au travers de quatre personnalités : Jeanne Deroin, Jean Macé, Pierre-Joseph Proudhon et George Sand.

Les positions qu'ils et elles expriment permettent d'aborder la condition de la femme au travers de perceptions masculines et féminines du XIXème. Politiquement restreint, ce panel d'auteur, n'en est pas moins nuancé dans ses positions.

Plus tardif, voir hors période pour ce chapitre, les œuvres écrites et les actions menées par Hubertine Auclert tout au long du XIXème sont évidemment significatives¹

Démarche : Différentes démarches peuvent être empruntées mais est possible pour ce faire de s'appuyer sur des archives.

Ressources :

➤ **P.J. Proudhon**

Archive de presse – Pierre-Joseph.Proudhon, *Le Peuple*, 27 décembre 1848.²

Article – François Fouron, *Femmes*, Société Joseph Proudhon.³

➤ **Jeanne Deroin**

Archive de presse – Déclaration de candidature aux élections 1849. Deroin Jeanne, *L'Opinion des femmes*, 10 avril 1849.⁴

Archive de presse – Lettre à Monsieur Proudhon. Deroin Jeanne, *L'Opinion des femmes*, 28 janvier 1849.⁵

➤ **Jean Macé**

Archive de presse – Soutien à Jeanne Deroin. Macé Jean, *L'Opinion des femmes*, 28 janvier 1849.⁶

➤ **George Sand**

Archive de presse – Sand, George, « *Aux membres du comité central* », Correspondance, tome VIII, Classiques-Garnier, Paris, 1971.⁷

¹ Notamment le coup d'éclat médiatique d'Hubertine Auclert lors des élections municipales de 1908. Voir Une du *Petit Journal*, 17 mai 1908. <https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/html/hubertine-auclert-et-les-droits-des-femmes-itineraire-mediatique-dune-suffragiste>

² <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k20779529>

³ <https://www.proudhon.net/wp-content/uploads/2018/11/Femme.pdf>

⁴ <https://archives.calvados.fr/page/campagne-electorale-de-la-citoyenne-jeanne-deroin>

⁵ <https://archives.calvados.fr/page/lettre-a-m-proudhon>

⁶ <https://archives.calvados.fr/page/lettre-de-jean-mace>

⁷ <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/166/SAND/60104>

II. Ressources –

A/ Liens vers le site ObjetsPol

Les textes dans les activités sont pour leur grande majorité issus des notices originelles et sont cités comme tel. Toutefois ils ont été allégés et simplifiés pour rendre le contenu plus court, efficace et plus accessible à un public scolaire.

Images téléchargeables sur le site ObjetsPol

- **URNE : 1830 – 1848. Deux urnes électorales à l'époque des notables.**

<https://objetspol.inha.fr/s/objetspol/item/87>

Mathilde Larrère.

> La notice développe le fait que l'urne est un don fait du curé à la mairie. La communication politique qui se formalise au travers du don d'objets politiques est un aspect essentiel du projet ObjetsPol, mais elle ne l'est pas dans les programmes de 4ème. Toutefois, il s'agit d'un aspect intéressant qu'il est envisageable de mentionner à l'oral avec les élèves.

- **URNE : 1848 – 1852. Une urne électorale en 1848 : la démocratie en boîte ?**

<https://objetspol.inha.fr/s/objetspol/item/270>

Emmanuel Fureix.

- **URNE : 1852 – 1870. Deux urnes inviolables sans le secret du vote sous le Second Empire.**

<https://objetspol.inha.fr/s/objetspol/item/164>

Mathilde Larrère.

> La symbolique et les détails de l'urne sont développés dans la notice.

B/ Synthèse des connaissances.

Synthèse		
URNE 1830 - 1848	URNE 1848 – 1852	URNE 1852 – 1870
		
Rituel politique		
<p>Loi Lainé 1817 : Amène à l'utilisation d'un bulletin de vote plié déposé dans un récipient. Ne précise aucun format (bulletin/urne)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - bulletin écrit main – analphabète aide d'un tiers - scrutin de liste – 15 noms pour le Bas-Rhin - bulletin plié - donné au président de bureau. Vérification qu'il y ait 1 bulletin. - fin élection : urne scellée et cachetée - dépouillement : urnes ouvertes > bulletins dénombrés et regroupés par centaines. 	<p>Urnes sécurisées mais pratiques électorales dévoyées et limitées par les autorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Censure de l'opposition ➤ Candidatures officielles.
Choix des personnes élues		
<p>Maire et adjoints nommés par le Roi et/ou Préfet. Doivent être dans le conseil municipal : implique une position sociale préalable dans le village/ville. Pas de salaire : demande une position économique confortable et suffisante.</p>	<p>Pour se présenter : Avoir 23 ans, ne pas avoir perdu ses droits civiques et les posséder.</p>	<p>Candidats sur listes officielles</p>
Nature de la consultation		
Élections municipales : maire/adjoints	Élections Présidentielles/législatives	Toutes les élections
Corps électoral		
<p><u>Suffrage censitaire</u> Nombre d'électeurs restreint par le cens, dont la proportion varie selon la taille des communes</p>	<p><u>Suffrage universel masculin</u> 5 mars 1848 : 8,2 millions d'électeurs.</p>	<p><u>Suffrage universel masculin</u></p>

III. Approche didactique.

A/ Compétences travaillées :

> Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués :

⇒ Justifier une démarche, une interprétation.

> Analyser et comprendre un document :

⇒ Comprendre le sens général d'un document.

⇒ Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question portant sur un document ou plusieurs documents, les classer, les hiérarchiser.

> Pratiquer différents langages :

⇒ Écrire pour construire sa pensée et son savoir, pour argumenter et écrire pour communiquer et échanger.

⇒ S'initier aux techniques d'argumentation.

B/ Situations d'apprentissage :

Les activités se déroulent, s'organisent et s'adaptent selon les besoins en classe.

• Pour chacune des activités :

- En autonomie, les élèves lisent les textes. En groupe les élèves répondent aux questions.

- Pour complexifier l'exercice, il est envisageable de seulement présenter à certains élèves la problématique de l'activité. Les problématiques sont disponibles sur chacune des feuilles de questions.

Les élèves doivent chercher les éléments de réponses par eux-mêmes, en comprenant le sens de la problématique et en répondant de manière organisée.

- Pour les élèves travaillant avec les questions il peut être intéressant de les amener à un exercice de rédaction. Les élèves doivent organiser leurs réponses dans un court paragraphe.

- Chacune des activités donne lieu au travail d'une notion (*voir la proposition au II.B.*)

- Pour vérifier la compréhension des élèves, en ce que concerne l'évolution étudiée dans chaque activité, il est imaginable de supprimer le titre de chaque activité et de demander aux élèves d'en trouver un.

• En bilan de chapitre :

Il est envisageable de poursuivre l'entraînement au paragraphe argumenté en demandant aux élèves de réaliser un exercice rédaction et de synthèse, avec cette consigne :

En rédigeant trois paragraphes, expliquez l'évolution du droit de vote au XIX^{ème} siècle.

IV. Le contenu :

ACTIVITÉ 1

Document 1 – Une urne électorale à l'époque des notables. (1830 – 1848).



Légende :

Urne électorale offerte en 1833 par le curé François Nicolas Eck, à la mairie de Barr (Bas-Rhin).

Inscription : « Équité du vote. Bonheur des habitants ».

Description matérielle :

- **Matière :** Bois
- **Dimensions.** Hauteur : 48 cm

Source : Photographie conservé à la Médiathèque du patrimoine et de la photographie.

Document 2 - Loi du 21 mars 1831, sur l'organisation municipale.

Titre Ier. Du corps municipal. **Chapitre 1^{er},** de la composition du corps municipal.

Art. 1^{er}. Le corps municipal de chaque commune se compose du maire, de ses adjoints et des conseillers municipaux.

Les fonctions des maires, des adjoints et des autres membres du corps municipal sont essentiellement gratuites, et ne peuvent donner lieu à aucune indemnité ni frais de représentation.

Art. 3. Les maires et les adjoints sont nommés par le roi, ou en son nom par le préfet.

Dans les communes qui ont trois mille habitants et au-dessus, ils sont nommés par le roi, ainsi que dans les chefs-lieux d'arrondissement, quelle que soit la population.

Les maires et les adjoints seront choisis parmi les membres du conseil municipal, et ne cesseront pas pour cela d'en faire partie.

Art. 4. Les maires et les adjoints sont nommés pour trois ans ; ils doivent être âgés de 25 ans accomplis.

Ils doivent avoir leur domicile réel dans la commune.

Source : Loi du 21 mars 1831 sur l'Organisation municipale, imp. 1842. Journal numérisé, conservé à la Bibliothèque nationale de France (BnF).

Document 3 – L'enjeu du droit de vote pour les élections de 1834.

Comment donner le droit de vote aux uns sans le donner aux autres ? En 1831, les libéraux conservateurs, décident de faire des concessions démocratiques. Ils considèrent que les affaires municipales peuvent être ouvertes à une élite économique. Si les députés sont prêts à confier le bulletin aux petits paysans propriétaires des campagnes, ils se méfient de l'élite économique des villes, qui se révolte plus facilement. Alors comment ont-ils fait ?

Pour les élections législatives les députés ont fixé un seuil censitaire¹ de 200 francs. Mais cela donnerait le droit de vote à de trop nombreuses personnes. Pour les élections municipales de 1834, les députés créent les « électeurs municipaux », qui élisent les conseillers municipaux. Pour limiter leur nombre deux contraintes sont créées : ils seront choisis parmi les personnes les plus imposées de la commune et leur nombre sera limité en fonction de la taille de la commune. Ainsi, en 1834, il n'y a seulement que 1 850 électeurs pour une commune de 50 000 habitants et 5 550 pour une commune de 150 000 habitants.

1 : Un seuil selon le cens, l'impôt.

Source : D'après Mathilde Larrère, « Deux urnes électorales à l'époque des notables », ObjetsPol : <https://objetspol.inha.fr/s/objetspol/item/87>.

Activité 1 – Le vote des notables
Quelles sont les spécificités du vote entre 1830 et 1848 ?

1. **(Doc 1)** Présente le document (A.N.D.I.S)
2. **(Doc 1)** A partir de l'apparence de l'urne, que peux-tu déduire du nombre de votants ?
3. **(Doc2)** Quelles sont les trois conditions énoncées par le texte pour devenir maire ?
4. **(Doc 2)** Quelle partie du texte permet d'expliquer le fait que le maire doit être issu d'une classe relativement aisée ?
5. **(Doc 3)** A qui, les libéraux conservateurs, souhaitent-ils ouvrir le droit de vote ?
6. **(Doc 3)** Comment sont définis les électeurs lors des élections législatives ? municipales ?

Activité 1 – Du vote des notables à son progressif élargissement.
Quelles sont les spécificités du vote entre 1830 et 1848 ?

Questions

Objectifs de l'activité :

- **Question 1** : Méthode
- **Questions 3/4/5/6** : le vote est un droit qui est limité par les notables : crainte des couches inférieures de la société, volonté des notables de garder le pouvoir.
- **Questions 4/6** : amener la notion de **corps électoral / suffrage censitaire**.

Aller plus loin : « l'équité du vote ».

Présenter aux élèves le sens de l'urne et de son inscription nécessite de procéder par étape. Tout d'abord, ce commentaire, qui peut aisément se faire à l'oral à la fin de la correction, permet de démontrer aux élèves la richesse de la méthodologie historique. Grâce à des connaissances il est possible d'expliquer et de donner du sens à des détails, qui finalement permettent de rendre intelligible l'histoire et de s'y projeter.

Ainsi ce qu'il est intéressant de présenter aux élèves est que cette urne, l'objet, et son inscription :

- Sont représentatifs de la très lente « descente de la politique vers les masses » alors explicable comme l'ouverture progressive du vote à plus de personnes.
- Sont représentatifs de la politique de la monarchie de Juillet : conserver le pouvoir monarchique tout en répondant aux revendications démocratiques des Trois glorieuses.

1. Réfléchir à la notion d'équité

Que cette réflexion soit amenée en amont ou en aval de l'interprétation de l'urne et de son inscription, il est important à mener. Etant grandement mobilisé de nos jours ce terme est à replacer dans son contexte historique.

De nos jours, le terme est largement employé et sûrement connu des élèves en lien avec les discriminations. L'équité se définit dans ce cas comme une mesure qui vise à compenser, équilibrer, une inégalité de la vie, de la société au travers de la loi ou non.

Au XIXème, ce terme est alors défini comme tel par le dictionnaire de l'Académie française de 1835 :

Equité : Il signifie quelquefois, La justice exercée, non pas selon la rigueur de la loi, mais avec une modération et un adoucissement raisonnable. *Il fut absous, parce qu'on eut plus d'égard à l'équité qu'à la justice rigoureuse. Les arbitres jugent plutôt selon les règles de l'équité que suivant la rigueur des lois.*

Il est alors nécessaire de souligner l'aspect « modération, adoucissement raisonnable de la

loi ». Un travail de vulgarisation supplémentaire peut être évidemment mené.

2. Qu'est-ce que nous permet de comprendre cette urne ?

L'intérêt de cette démarche est d'interpréter et d'expliquer le message du prêtre derrière cette urne et son inscription. En offrant cette urne avec les mots « équité du vote » le prêtre estime que la loi de 1831 a permis de créer un mode de scrutin (une manière de voter) équitable : plus juste, plus raisonnable.

La deuxième partie de l'inscription (ou l'ensemble de l'inscription) vient alors flatter l'égo du maire. Le message que l'on peut en déduire est que grâce à ce vote équitable, le maire élu en est plus légitime dans son mandat, plus représentatif.

En rappelant le contenu du document 2 et 3, il est alors important de nuancer ce propos du prêtre : il s'agit du vote d'une élite.

Ainsi, pour le prêtre la décision de quelques-uns est juste car équitable et suffit à fait le bonheur du village

Pour les classes les plus avancées et les élèves de 1^{ère}, il est aussi possible d'agrandir le spectre de la réflexion en repositionnant l'urne dans le contexte politique de 1833. Au lendemain de la révolution de Juillet, s'installe un pouvoir qui cherche à répondre aux promesses et aspirations démocratiques tout en limitant et contrôlant les contours de cette descente vers les masses.

Cette limite dans l'ouverture du vote et le propos du prêtre au travers de cette urne électorale permettent aussi de comprendre la perception que les notables et l'élite politique du pays ont des masses populaires : c'est un danger dont il faut se méfier.

ACTIVITE 2

Document 1 – Une urne électorale sous la Seconde République. (1848 – 1852).



Légende :

Urne électorale de 1848

Sur l'urne, l'inscription est entourée d'une couronne de chêne et de laurier, symbole de gloire et de vertu civiques.

Inscription : « Élection de l'Assemblée nationale »

Description matérielle :

- **Matière :** Bois (sapin)
- **Hauteur :** Hauteur : 122cm, Largeur : 64cm

Source : Objet conservé au musée de Haguenau.

Document 2 – Les particularités du vote en 1848.

À la suite du décret du 5 mars, la France passe d'un vote censitaire à un suffrage « universel » masculin de masse. Ouverte à tout homme de plus de 21 ans, le suffrage compte 8,2 millions d'électeurs. Il faut donc des urnes volumineuses, capables de recueillir un nombre important de bulletins.

Le vote est un acte individuel mais il se fait au travers d'intermédiaires. Chaque électeur remet son bulletin plié au président de bureau. Ce dernier contrôle que le bulletin n'en dissimule pas d'autres et le dépose dans la fente.

Une fois le scrutin achevé, l'urne est scellée et cachetée, avant le dépouillement. Les urnes sont ensuite ouvertes et les bulletins dénombrés. Le nombre de voix obtenu par chaque candidat est consigné sur des procès-verbaux¹.

1 : Document administratif qui rapporte des faits.

Source : D'après Emmanuel Fureix, « Une urne électorale en 1848 : la démocratie en boîte ? », ObjetsPol : <https://objetspol.inha.fr/s/objetspol/item/270>

Document 3 – Les limites du vote.

L'urne électorale permet d'incarner l'idéal un homme = une voix, garantir le secret du vote, sa transparence, ainsi que l'absence de violence. Mais dans les faits, la capacité d'influence des notables est toujours importante.

Ainsi lors des élections législatives des 23 et 24 avril 1848, le candidat qui obtient le plus de suffrages dans le Bas-Rhin n'est autre que l'avocat Lichtenberger, âgé de 67 ans, commissaire général du gouvernement provisoire¹ dans le Bas-Rhin. Comme tous les commissaires généraux, il avait été appelé par le ministre de l'Intérieur Ledru-Rollin à « éclairer » les électeurs et à « guider le pays ».

D'autres problèmes ont eu lieu : des électeurs ont recouru à d'autres citoyens pour rédiger leurs bulletins ou certaines urnes ont été renversées, détruites ou volées.

1 : préfet provisoire

Source : D'après Emmanuel Fureix, « Une urne électorale en 1848 : la démocratie en boîte ? », ObjetsPol : <https://objetspol.inha.fr/s/objetspol/item/270>

**Activité 2 – La Seconde République, un vote démocratique ?
Quelles sont les évolutions qui concernent le vote en 1848 ?**

1. **(Doc 2)** A quelle date le corps électoral est-il agrandi ? Quel est le nombre de votants ?
2. **(Doc 2 et 3)** Quelles sont les caractéristiques du « suffrage universel » ?
3. **(Doc 2)** Qui place le bulletin dans l'urne ?
4. **(Doc1 et 2)** Quelles sont les mesures mises en place pour garantir le secret du vote ?
5. **(Doc 3)** Souligne dans le texte les problèmes qui ont eu lieu au cours des élections en 1848.

**Activité 2 – La Seconde République, un vote démocratique ?
Quelles sont les évolutions qui concernent le vote en 1848 ?**

1. **(Doc2)** A quelle date le corps électoral est-il agrandi ? Quel est le nombre de votants ?
8,2 millions d'électeurs.
2. **(Doc2 et doc 3)** Quelles sont les caractéristiques du « suffrage universel » ?
Ouvert à tous (21ans) / Un homme = une voix.
3. **(Doc1 et doc 2)** Quelles sont les mesures mises en place pour garantir le secret du vote ?
Opacité (Bois de sapin) et cadenas // l'urne est scellée et cachetée // Le président vérifie les bulletins.
4. **(Doc 3)** Souligne dans le texte les problèmes qui ont eu lieu au cours des élections en 1848.
*- Le commissaire général a reçu des instructions de la part du ministre de l'intérieur, qui lui demande de désigner le « bon » candidat aux électeurs.
- Des électeurs ont recouru à d'autres citoyens pour rédiger leurs bulletins ou certaines urnes ont été renversées, détruites ou volées.*
5. **(Doc 1 à doc 3)** Peut-on parler d'un vote libre et secret ? Justifie.
*Oui, il y a une extension du corps électoral sans restriction censitaire (Document 2) et de nombreuses mesures ont pour finalité un vote sécurisé (Document 1 et 2) comme la mise en place d'urnes opaques ou de procès-verbaux permettant de tenir un compte précis des votes.
Non, le vote n'est pas « libre » car il reste influencé des personnes (Document 3) et il n'est pas secret car le président vérifie les bulletins, même si c'est pour des raisons en apparence justes (Document 2). Certains électeurs sont ainsi aidés pour rédiger leur bulletins (Document 3)*

Propos de l'activité

- **Agrandissement du corps électoral** : Questions 1/2
- **Mise en place du rituel de vote** : Questions 3
- **Les limites du vote** : Question 4
- **Question dédiées à l'argumentation (2 affirmations justifiées : Oui ... /Non ...)**

ACTIVITÉ 3

Document 1 – Une urne électorale sous le Second Empire (1852 – 1870).



Légende :

Urne électorale en fer forgé.

Description matérielle :

- Matière : bois et fer forgé.
- Dimensions. Hauteur : 60cm|80cm. Largeur : 60cm|60cm.

Explication : L'accent est mis sur l'inviolabilité de l'urne.

On peut observer que l'urne est suffisamment grande pour accueillir tous les bulletins grâce à la fente sur le dessus. L'urne est totalement opaque et deux serrures permettent de la maintenir fermée. Les deux clés sont en possession du président et du scrutateur le plus âgé.

Source : Photographie conservé à la Médiathèque du patrimoine et de la photographie

Document 2 - Une souveraineté¹ populaire détournée.

Le 2 décembre 1851 a lieu le coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte contre la République. Il instaure un régime autoritaire et liberticide. Et pourtant... il rétablit le suffrage universel et organise un plébiscite trois semaines après son coup d'Etat. Jusqu'à la fin du Second Empire, les Français votent régulièrement ce qui contribue à enraciner le suffrage et son apprentissage.

Sous le Second Empire les élections n'ont rien de démocratique car les notables ne font pas confiance au vote populaire, soupçonné d'incompétence. Ainsi, dès 1850 le suffrage universel est conditionné au fait de résider au même endroit depuis 3ans. Mais ce n'est pas tout. Mes circonscriptions électorales sont soigneusement découpées afin d'empêcher l'opposition de se regrouper et d'être élue, les réunions publiques sont interdites, la presse est sous contrôle. Finalement, seul les candidats officiels (identifiés par des affiches blanches et gratuites) sont soutenus par les autorités locales et les notables. Tous les moyens de pression, voire de corruption, sont mobilisés : bourrage ou substitution d'urnes, falsification des procès.

1 : pouvoir absolu et qui ne dépend de personne.

Source : D'après Mathilde Larrère, « *Des urnes inviolables sans le secret du vote sous le Second Empire* », ObjetsPol : <https://objetspol.inha.fr/s/objetspol/item/164>

Document 3 – Dessin publié dans le journal « Le Charivari ».



Texte du document :

- « M'sieur l'maire, quoi donc que c'est qu'un bibiscite ?
- C'est un mot latin qui veut dire OUI. »

Source : Caricature parue dans le journal « *Le Charivari* » le 30 avril 1870, réalisé par Daumier Honoré, dessinateur-lithographe.

**Activité 3 – Le Seconde Empire et la mise en place d'un suffrage universel tronqué.
Comment le pouvoir monarchique du Second Empire manipule-t-il le suffrage universel ?**

1. (Doc 1) En t'appuyant sur la description de l'image, explique s'il s'agit d'une urne fiable ?
2. (Doc 2) Qu'est-ce que permet le maintien d'un suffrage régulier ?
3. (Doc 2) Quelles sont les personnes qui cherchent à limiter le vote ?
4. (Doc 2) Souligne dans le texte les éléments qui limitent les chances d'élection de l'opposition ?
5. (Doc 3) Présente et décris le document.
6. (Doc 3) A partir de l'image, explique comment le notable influence-t-il le vote populaire ?
7. (Doc 1 à doc 3) Le Second Empire est-il favorable aux élections ? Justifie.

**Activité 3 – Le Seconde Empire et la mise en place d'un suffrage universel tronqué.
Comment le pouvoir monarchique du Second Empire manipule-t-il le suffrage universel ?**

1. (Doc 1) En t'appuyant sur la description de l'image, explique s'il s'agit d'une urne fiable ?
En apparence l'urne est sécurisée : elle est en fer forgé, opaque et nécessite deux clés pour qu'elle soit ouverte.
2. (Doc 2) Qu'est-ce que permet le maintien d'un suffrage régulier ?
L'apprentissage du vote.
3. (Doc 2) Quelles sont les personnes qui cherchent à limiter le vote ?
L'Empereur et les notables locaux.
4. (Doc 2) Souligne dans le texte les éléments qui limitent les chances d'élection de l'opposition ?
Empêcher les opposants de se regrouper et d'être élu // Les réunions publiques interdites, la presse sous contrôle. // Candidats officiels soutenus par les autorités locales et les notables. // Moyens de pression, voire de corruption mobilisée : bourrage ou substitution d'urnes, falsification des procès-verbaux.
5. (Doc 3) Présente et décris le document.
Éléments importants : Caricature / Personnage à droite : notable/maire. Personnages à gauche : paysans (ou ouvrier) /Citoyens
6. (Doc 3) A partir de l'image, explique comment le notable influence-t-il le vote populaire ?
En mentant aux électeurs analphabètes.
7. (Doc 1 à doc 3) Le Second Empire est-il favorable aux élections ? Justifie.
*Sous le Second Empire, le suffrage devient universel et fréquent pour les Français. Mais de nombreuses mesures adoptées par le pouvoir monarchique vont limiter son libre exercice démocratique. Ainsi, Napoléon III, pendant la période du Second Empire, permet l'organisation régulière de nombreux scrutins au suffrage universel. Le premier scrutin est un plébiscite qui se déroule trois semaines après son coup d'Etat. De plus, le nouveau pouvoir monarchique essaiera de rendre le vote plus crédible et « sécurisé » en commandant des urnes réputées « inviolables ». Elles sont en fer forgée, opaques et ne peuvent s'ouvrir qu'avec deux clés.
Mais Napoléon III, avec le soutien des notables, limite le principe de souveraineté qui est associée au vote. Si les hommes votent, leur souveraineté et leur liberté dans leur choix est restreint. Les candidats pouvant se présenter sont réduits à des listes officielles et les élections sont truquées à l'aide de nombreux moyens.*

Propos de l'activité :

- **Questions 1/2** : Suffrage universel en apparence garanti.
- **Questions 3/4/5/6** : Suffrage limité par de nombreux éléments.
- **Question 7** : Méthode – Paragraphe Argumenté.

« Cette question demande de remobiliser la notion de « souveraineté », qui a été étudiée lors du thème précédent sur la Révolution française. Il est évident que le corrigé proposé ne correspond aux capacités de rédaction et d'organisation des élèves ».